

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 23 janvier 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 19 h 14 à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère
Messieurs les conseillers

Joëlle Larente
Luc Lemire
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Yannick Proulx

Est également présente :

La responsable des communications et de la culture, Mme Maria Duculescu

Dans la salle : aucune personne

Ouverture de la séance extraordinaire

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance extraordinaire ouverte.

2017-01-28 Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres du Conseil, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir une séance spéciale du Conseil afin qu'un avis de motion soit donné dans les plus brefs délais relatif à l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants.

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

QUE ce Conseil procède à une séance spéciale et renonce à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation de l'avis de convocation;
3. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants

Le conseiller Yannick Proulx donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants.

2017-01-29 Levée de la séance extraordinaire

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon
Maire**

**Marie Daoust,
Directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon
Maire**